

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN - M. MILLOT

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. IZIMER - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conception et installation d'enseignes - Restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens - Octroi de prix et de primes

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville récompense, par l'attribution de prix et de primes :

- les commerçants qui ont contribué à la mise en valeur de la ville par la restauration de devantures de magasins et consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes,
- les personnes qui ont contribué à l'embellissement de la ville par la restauration de façades d'immeubles ou de lieux anciens.

Le budget affecté à ces prix et primes est de 26 565 €. Au titre de l'année 2011, les dossiers suivants ont été pré-sélectionnés.

1. Enseignes et devantures

Les propositions reposent sur la qualité des réalisations et le respect du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

- La maison du fumeur et du stylo - 23, rue de la Liberté

Les modifications importantes de cette devanture, allant dans le sens de l'épuration (suppression des caissons et panneaux successifs) et de l'emploi de beaux matériaux, sont à encourager. On appréciera tout particulièrement la remise à jour de la voûte initiale, la devanture en bois et l'enseigne en lettres détachées sur panneau laqué mat avec éclairage indirect par « leds » de couleur blanche.

Toutefois, une petite réserve est émise sur l'épaisseur des joints de pierre et leur couleur trop claire.

- Gourmandises et tentations - 8, rue Auguste Comte

On se laisse « tenter » par la fraîcheur du concept, accueillant, dans ce quartier des antiquaires et des galeries d'art. La couleur grise, un peu austère des huisseries est dynamisée par l'emploi en masse du vert à l'intérieur de la boutique. Un petit bémol: les panneaux verts plaqués de part et d'autre de la vitrine, qui surchargent l'ensemble.

- Epicerie gourmande - 2 bis, rue Jeannin

La remise en peinture de l'ensemble de la devanture, y compris les deux portes d'accès à l'immeuble, la pose d'une enseigne traditionnelle sur potence métallique, sobre et élégante, l'apport d'une couleur dynamisant la rue en toute discrétion, font de cette réalisation un bel exemple à suivre.

- La chocolatière de Roger - 34, rue Charrue

Simple mise en peinture grise et rechapis blanc d'une grande sobriété pour cette devanture à l'ancienne, avec enseigne peinte sur bandeau en bois.

- Restaurant « Al Fassia » - 42, rue Pasteur

Très bonne utilisation de l'ancienne façade du « Wilson 43 ». Orientalisée avec goût et discrétion avec pose de films façon moucharabiehs sur la face intérieure des fenêtres, pose de moucharabiehs en bois sur la vitrine principale, et habillage de l'allège côté entrée, par des bas-reliefs en bois, récupération d'éléments traditionnels.

- Restaurant « Les friands disent » - 2, rue Monge

On note la sobriété des coloris gris et blanc de la façade, éclairée par la touche orange des textes. ainsi que la discrétion du store.

L'enseigne à plat est dynamique avec ses lettres dansantes. Ensemble sans prétention mais agréable.

- 13 en vue - 13, rue Charrue

Encore un jeu de mot mettant en scène le numéro 13 de la rue par une belle enseigne, graphique, stylée, aux lettres en relief, couleur argent, rétro-éclairées par des « leds ». A noter, les stickers avec logo d'une très grande discrétion, posés sur chaque vitrine.

- Bar snack « Angie » - 45, rue des Godrans

Discrétion toujours pour cette façade « relookée » par une enseigne à lettres séparées en boîtier aluminium, aux chants laqués noirs et face plexiglas blanc diffusant avec éclairage interne par « leds » de couleur blanche. On appréciera l'élégance du store noir et blanc, sans inscription. On notera cependant que l'enseigne perpendiculaire du même ton est posée juste un peu trop haut.

2. Ravalements de façade

- Immeuble - 16, rue Saumaise

Divers travaux ont permis de redonner à ce petit immeuble un coup de fraîcheur : nettoyage des pierres par gommage, application d'un enduit à la chaux, réfection des joints des jambages des ouvertures et traitement des lucarnes de toit.

- Immeuble - 10, place Darcy

Les travaux importants réalisés sur cet immeuble du XIX^{ème}, situé sur une des places les plus belles de Dijon contribuent à l'amélioration de l'image de la ville et de la perception qu'en auront les usagers du tram ainsi que les touristes qui arrivent en masse place Darcy.

Les travaux ont consisté en la reprise complète des façades de l'immeuble, principalement au niveau des balcons très endommagés et des piédroits des portes-fenêtres (remplacement d'éléments en pierre tels que les dalles de balcon du dernier étage), hydrogommage de la façade et de tout élément en pierre (chaînes d'angle, corniches et corbeaux), réfection des joints sur pierres de taille au mortier de chaux teinté, révision et mise en peinture des garde-corps, dépose et reprise des descentes d'eaux pluviales.

- Immeuble - 37, rue Monge

Des travaux de qualité ont permis de remettre en valeur l'harmonie architecturale de cet immeuble du XVIII^{ème} siècle, bien en vue depuis l'entrée dans Dijon par la rue Monge, grâce à l'élargissement de celle-ci après le carrefour avec la rue Crébillon.

Réfection totale de la toiture y compris des lucarnes cintrées en pierre et de la zinguerie.

Nettoyage à haute pression des chaînages d'angle et entourages de fenêtres, nettoyage des pierres par gommage, application d'un enduit à la chaux et d'un enduit finition « lissé vieux ».

- Immeuble - 25, rue du Petit Potet

L'hôtel Nicaise, construit en 1630, qui fut la demeure de Madame Gaston Gérard, a fait l'objet d'une rénovation importante tant sur la façade côté rue que sur les façades côté cour.

Nettoyage des pierres de taille et balustres par hydrogommage, dépose des anciens gonds de volets, purge des jambages en pierre, réparation du linteau en pierre cassé, et des pierres du porche, reconstitution des arrêtes, des moulures et de la clé de voûte.

Réfection des joints de pierres au mortier de chaux teinté, enduit au mortier de chaux blanche, légèrement ocré, finition talochée.

La disparition de l'appareillage de petites pierres et des joints sombres, sous l'enduit clair, transforme cet immeuble, le débarrassant de son austérité, tout en mettant en valeur les modénatures et autres éléments d'architecture comme l'élégant porche, souligné d'une corniche cintrée. La rue du Petit Potet, constituée d'une succession d'hôtels particuliers, parfois un peu tristes, a, elle aussi, gagné en clarté du fait de cette rénovation.

La commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain, amenée à examiner les différents dossiers le mardi 21 février, a proposé l'octroi des prix et primes suivants :

Enseignes et devantures

1er prix

Épicerie gourmande - 2 bis, rue Jeannin 5 000 €

2ème prix

La chocolatière de Roger - 34, rue Charrue 3 000 €

3ème prix

Restaurant « Al Fassia » - 42, rue Pasteur 1 000 €

4ème prix

La maison du fumeur et du stylo - 23, rue de la Liberté 500 €

5ème Prix

Gourmandises et tentations - 8, rue Auguste Comte 500 €

Les dossiers concernant le restaurant « Les friands disent », « 13 en vue » et « Angie » non pas été retenus par la commission.

Ravalements de façade

1er prix

Immeuble - 10, place Darcy 6 000 €

2ème prix

Immeuble - 25, rue du Petit Potet 4 000 €

3ème prix

Immeuble - 37, rue Monge 3 000 €

4ème prix

Immeuble - 16, rue Saumaise 2 000 €

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- prendre connaissance de la liste des enseignes, devantures et travaux proposés dans le cadre de l'attribution des prix et primes à accorder par la Ville au titre de 2011 ;

2- décider l'attribution des prix et primes proposés ;

3- dire que le financement sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ